

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/24

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 18 avril 2011*

*L'an deux mille onze et le dix huit avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

Date de convocation : 11 avril 2011

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 13*

***Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS - BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – HILAIRE - JOLLIVET – SALA – VERNET - VOLLE***

***Excusés : M DELAUZUN - FIALON***

*Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire*

**Objet : Avis de la Commune sur l'adhésion de la commune de BOREE à l'E.D.M.D.A.**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal l'adhésion de la commune de Borée au Syndicat mixte de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche.

Conformément à la réglementation et aux articles 5 et 15 de statuts du Syndicat Mixte de l'EDMDA, chaque nouvelle adhésion doit être acceptée par le comité syndical de l'EDMDA, le Conseil Général et les communes adhérentes.

.../...

2011/062

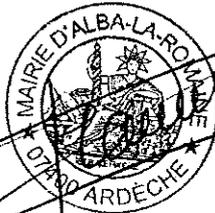
*[Handwritten signature]*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Borée au syndicat mixte de l'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE L'ARDECHE.
- Charge son Maire de notifier cette décision au Président du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 18 avril 2011

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 19 avril 2011  
Le Maire,  
Pierre MAURIN.

*[Handwritten signature]*  


	REÇU A LA PRÉFECTURE LE :
	19 AVR. 2011